

Le Billet

De la Société Culturelle du Pays Castrais

Président : Aimé Balssa, 37 rue Robert Schuman, 81100 Castres
Trésorier : J.P. Alary, rue Dom Pacifique Tixier, 81710 Saix
Secrétaire : D. Serres, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 81100 Castres
Directeur de la publication : Didier Serres
Confection du Billet : Didier Serres
Expédition du Billet : Nicole & Jean-Pierre Maurel

Le Billet de la Société Culturelle du Pays Castrais n'a pas de périodicité régulière. Il est adressé aux adhérents en fonction des manifestations organisées par l'association.

Société Culturelle du Pays Castrais, 8 Place Soult 81100 Castres - Email : scpc@sfr.fr - Site internet : scpccastres.free.fr

Le président et le bureau de la Société culturelle vous souhaitent un **joyeux Noël 2016** et une **bonne et heureuse année 2017**.

Ils espèrent vous voir toujours plus nombreux, au cours de cette nouvelle année, aux conférences et autres manifestations organisées par l'association.

L'abbé Jean-Pierre Palanquet, curé de Cuq les Vielmur (Tarn) dans la tourmente révolutionnaire

Cet article fait suite à la conférence donnée par M. Urbain Jalenques le 7 novembre 2016.

L'abbé Jean-Pierre Palanquet n'a jusqu'à présent aucune notoriété dans l'histoire du Tarn, et c'est le hasard de la découverte du dossier conservé par son avocat, M^e Jean Hilaire, avocat à Castres, qui m'a mis sur sa piste. J'ai naturellement dû compléter ce dossier par des recherches aux Archives départementales et dans divers ouvrages d'histoire pour approcher au mieux la façon dont l'abbé Palanquet avait traversé la période révolutionnaire, avec une curiosité accrue du fait qu'il avait choisi le mauvais côté de la barricade. Mais l'abbé Palanquet n'a pas écrit ses mémoires, et il a passé les années les plus « intéressantes » dans la clandestinité où, par définition, on ne laisse pas de traces.

I – Avant que les choses ne tournent mal

L'abbé Jean-Pierre Palanquet prend ses fonctions de curé à Cuq-lès-Vielmur, diocèse de Castres, en 1766, à l'âge de 30 ans. Il n'est pas dépaysé car il est originaire de Saint-Gervais-sur-Mare, à l'extrémité est de ce même diocèse, mais aujourd'hui dans le département de l'Hérault, à proximité d'Hérépian. Il est l'aîné d'une famille de six enfants, deux issus d'un premier mariage de son père et quatre issus du second. Il a perdu sa mère avant l'âge de 4 ans et voit son père se remarier dans l'année de la disparition de sa mère. Parmi les enfants du second mariage, deux filles



L'Eglise de Cuq les Vielmur

décéderont en bas âge à huit jours d'intervalle, à 2 et 3 ans ; l'un de ses frères, Gervais, restera sur place et sera élu à diverses fonctions pendant la période révolutionnaire, le plus jeune, Joseph, se fera moine chartreux dans le Puy-de-Dôme.

La vie de l'abbé Palanquet semble s'écouler paisiblement à Cuq-lès-Vielmur jusqu'à l'époque où le processus révolutionnaire s'enclenche : en 1789, il est toujours curé de Cuq et il atteint l'âge de 53 ans, en un temps où l'on considérait que la question de l'aptitude au service se posait dès 60 ans. Il a dû participer à l'enthousiasme général à l'annonce de la convocation des États généraux qui allaient régénérer le royaume ; comme la très grande majorité du bas-clergé, il a dû être favorable au vote par tête et non par ordre.

Mais les choses commencent à prendre fâcheuse tournure, sans caractère précisément antireligieux, à partir du moment où l'on apprend ici la prise de la Bastille (le 22 juillet à Castres) : certains éléments de la population en retiennent qu'il n'y a plus de forces en mesure de maintenir l'ordre et se livrent à des troubles de toutes sortes, souvent accompagnés de violences. Cela vaut pour Castres et les alentours, l'excitation des esprits étant multipliée par l'extraordinaire phénomène de « rumeurs » qu'a été la Grande Peur de la fin juillet et par les inquiétudes alimentaires causées par une succession de mauvaises récoltes.

L'Assemblée nationale, composée des députés qui avaient été élus aux États généraux (en chiffres arrondis : 300 députés du clergé, 300 députés de la noblesse et 600 députés du tiers état) se met au travail en rédigeant dans le bon ordre une Déclaration des droits de l'homme, une Constitution pour le royaume, dont la rédaction ne sera achevée que plus tard, et, devant s'intégrer à celle-ci, une Constitution civile du clergé adoptée par une loi du 12 juillet 1790. Sur ce dernier texte, établi sans concertation avec les autorités compétentes de l'Église catholique, qui finira par être approuvé par le roi et désavoué par le pape comme avant lui par tous les évêques de France (à quatre exceptions près dont Loménie de Brienne et Talleyrand), l'unité nationale va se briser : dans la France de l'époque, on comptait 25 à 28 millions d'habitants, tous catholiques à l'exception d'environ 600 000 protestants et « d'une élite intellectuelle » d'incroyants, dont le nombre, jamais chiffré n'était sans doute pas très important. Or, tout ce qui dans le clergé n'est pas évêque - curés et vicaires des campagnes et des villes, religieux et religieuses répartis sur le territoire faisant fonctionner écoles et hôpitaux - va se diviser sur la question de la prestation de serment à la Constitution civile du clergé ; la population va, elle aussi, prendre parti.

Il faudrait exposer les raisons des uns et des autres mais ce serait un sujet en soi. Retenons la logique de la Constitution civile du clergé : les biens de l'Église sont dévolus à l'État, à charge d'en acquitter le passif, de prendre en charge l'entretien et le fonctionnement des hôpitaux et établissements d'enseignement, l'entretien des édifices du culte et la rémunération des ministres du culte selon un certain barème (l'abbé Palanquet devait être l'un des nombreux gagnants au nouveau système). En contrepartie, les curés et évêques devaient, comme pour toutes les fonctions publiques, être élus au suffrage universel (tel que restreint, à l'époque) dans les circonscriptions départementales ou locales et, comme tous les fonctionnaires, prêter serment de fidélité à la Constitution. L'investiture canonique des évêques par le pape disparaissait : ils tenaient leur légitimité de leur élection.

La Constitution civile du clergé entre en application en janvier 1791, ce qui permet à l'État de percevoir les revenus et de disposer des biens de l'Église, et au clergé de percevoir les traitements correspondants : il résulte d'une lettre de l'administrateur du district de Castres en date du 28 décembre 1791 que Palanquet a perçu son traitement de fonctionnaire jusqu'au 2 octobre 1791 et une pension de secours (mot mal écrit) accordée par la loi jusqu'au 30 décembre 1791, et que celle-ci devra être prise en compte à l'avenir par le district de Lacaune, où il s'est retiré.

Que s'est-il passé ? Tout simplement qu'ayant refusé de prêter serment, un curé, l'abbé Barbara, a été élu à Cuq, en octobre 1791, pour le remplacer. Au terme de 25 années de service, il doit donc quitter Cuq. Pour aller où, pour faire quoi et pour vivre de quoi ? À cette époque, que certains auteurs appellent celle du *simultaneum*, tous les prêtres sont susceptibles de célébrer le culte, mais non d'exercer les ministères d'évêque ou de curé, à charge de s'entendre, ce qui n'allait pas de soi entre personnes ayant pris des partis aussi opposés, soutenus chacune par une partie des fidèles ; comme dans beaucoup de communes, il n'y a pas eu de candidats aux élections pour remplacer les prêtres en place ; ceux-ci continuent de faire leurs offices, en attendant mieux, au vu et au su des autorités.

Le choix de résider à Lacaune se comprend car cela rapproche notre abbé de Saint-Gervais-sur-Mare,

CONFÉRENCES DU MOIS

Attention ! Notre programme de conférences reprend dès le 2 janvier.

Lundi 2 janvier 2017 à 17h 30 – Maison des Associations

Rémy Puget

Figures d'anciens résistants

René Gayral, collectionneur d'armes – Paul Vayssié

Rémy Puget présentera deux films issus de sa collection, le premier consacré à René Gayral, le second à Paul Vayssié.

René Gayral fut une figure emblématique du Corps franc de la Montagne Noire. Collectionneur d'armes, il fit don en 1997 à la ville de Castres d'une importante collection composée de 388 pièces. Dans ce reportage, Rémi Puget retrace quelques traits de sa personnalité, mais présente surtout sa collection et le transfert de celle-ci au musée Goya avec son inauguration en 1998. (Durée : 48 mn)

Paul Vayssié appartient dans sa jeunesse au maquis de la Grésigne. Il parle avec simplicité et émotion de sa vie au cours de cette période troublée. (Durée : 22 mn)

Mardi 10 janvier 2017 à 17h 30 – Médiathèque

Pierre Muller

Martin Luther : sa vie, son œuvre, son héritage



Retraité depuis quelques mois seulement, le Pasteur Pierre Muller, à Castres depuis plus de 10 ans, s'attachera à faire revivre le personnage de Martin Luther à l'occasion du 500^e anniversaire de la Réforme protestante. C'est, en effet, la date du 31 octobre 1517 qui est donnée comme point de départ de ce mouvement religieux, lorsque Luther afficha ses « 95 thèses » sur la porte de l'église de Wittenberg.

Qui était-il ? Comment en est-il arrivé là ? Quand et comment les idées luthériennes sont-elles arrivées dans le Tarn ?... Telles sont quelques-unes des questions qui seront abordées.

VISITE DU MOIS

En épilogue des manifestations *Le Tarn en céramiques*, qui se sont déroulées tout au long de l'année 2016 à Albi, Gaillac, Rabastens et Graulhet est présentée à Castres du 5 décembre 2016 au 23 mars 2017 dans le cadre du Cerac (parc de Gourjade) une exposition consacrée à :

La faïencerie de l'Albinque (1913-1936)

Contrairement à celle de Graulhet, cette exposition est centrée sur la seule faïencerie castraise. Elle présente une collection d'œuvres différente, plus riche et plus complète.

La Société culturelle propose une **visite commentée de l'exposition le samedi 15 janvier 2017 à 14 heures 30.**

Rendez-vous à Gourjade dans les locaux du CERAC.

FORMATION

Paléographie :

Lundi 16 Janvier 2017 à 17h 30 - Maison des associations : atelier de paléographie dirigé par Monsieur P. Laval

mais surtout l'accueil devrait y être bon : l'abbé Jacques Mailhé, élu maire, a refusé de prêter serment, de même que ses deux vicaires et 51 des 54 prêtres du district, avant de devoir céder la place à un prêtre élu, en septembre 1791, sous la contrainte de la force publique ; mais l'opinion publique reste avec lui.

Palanquet semble suivre les événements et, perspicace et prudent, se fait délivrer par le maire de Belmont (20 km au nord de Lacaune), district de Saint Affrique (Aveyron), une attestation en date du 19 août 1792 selon laquelle il y a résidé du 13 juin au 10 août 1792 et, chose importante pour les autorités qui redoutent les troubles causés en beaucoup d'endroits par les réfractaires, qu'« il y a été paisible ». Espérait-il que l'attestation selon laquelle il avait été paisible lui permettrait d'échapper aux lois d'ostracisme en préparation ?

II – Le temps du sang et de l'inhumanité

Selon la loi du 26 août 1792 les « ecclésiastiques qui n'ont pas prêté leur serment, ou qui, après l'avoir prêté l'ont rétracté et ont persisté dans leur rétractation » se voient imposer un délai de huit jours pour quitter leur département et de quinze jours pour quitter le territoire national, à défaut de quoi ils seront déportés à la Guyane. Pendant ce laps de temps, chacun devra déclarer le pays étranger dans lequel il entend se rendre et il lui sera délivré un passeport. L'abbé Jean-Pierre Palanquet obtempère sans traîner, car cette fois-ci l'exil est légalement contraignant, de rigueur, sous peine de très lourdes sanctions. Aussi l'administrateur du district de Lacaune, où il est domicilié en principe depuis le début de l'année et où il est présumé percevoir sa pension, lui délivre, à la date du 11 septembre 1792, un passeport et enregistre sa déclaration selon laquelle « il est dans l'intention de s'embarquer à Agde pour aller soit en Italie soit en Espagne comme bon lui semblera ; ou d'aller par terre en Espagne en prenant la route de Saint-Gervais, Béziers, Narbonne et Perpignan, pour de là aller à telle ville d'Espagne que bon lui semblera, promettant d'être hors du royaume après le délai prescrit par la loi. » Cette demande de laissez-passer manifestait donc l'intention légale et logique de le faire : était-ce pour mieux dissimuler son intention de rester ? Ou a-t-il changé d'avis sur le sujet ?

À partir de cette époque la piste de l'abbé Palanquet se perd ; il plonge dans la clandestinité, résistant à l'accumulation des mesures prises par les pouvoirs publics. On ne peut retracer cette période de sa vie que par référence à ce que l'on sait de celles des autres dans la même situation, qu'ils aient survécu ou se soient fait prendre et guillotiner. La répression a touché Palanquet de près : son frère Joseph, reclus à la chartreuse de Castres le 7 octobre 1793, est déporté en février-mars 1794 au fort du Hâ, près de Bordeaux, puis sur le Jeanti à Rochefort ; l'abbé Jean-Pierre Alengrin, son cousin germain du côté maternel, a été guillotiné place de l'Albinque, à Castres, le 6 février 1795 ; le frère de celui-ci, Jacques, prêtre également, est mort quelques jours après du choc que lui a causé cette exécution. Or l'abbé Palanquet officiait dans le secteur de Lacaune, Saint-Gervais, Belmont et se cachait très certainement dans sa famille maternelle, chez les parents et amis de ses cousins.

L'abbé Palanquet refait surface non pas après la chute de Robespierre, qui n'entraîne aucun changement réel dans le traitement de la question religieuse mais après la loi du 30 mai 1795, dont il résulte que la Constitution civile du clergé est abrogée et qu'il suffira aux prêtres voulant exercer leur ministère de faire enregistrer une déclaration de soumission aux lois de la République, à condition de prouver qu'ils n'ont pas émigré et n'ont jamais quitté le territoire depuis la publication de la loi du 9 mai 1792. Cette interprétation des textes est confirmée par une circulaire du Comité de législation du 9 août 1795. Dès le 7 août 1795, une délibération de la commune de Saint-Gervais-sur-Mare atteste, avec toutes les formes et minutieuses formalités prescrites, que Jean-Pierre Palanquet y a résidé sans interruption dans une maison appartenant à son frère Gervais, juge (donc élu), depuis le 14 septembre 1792. Et le 27 septembre 1795, Palanquet fait enregistrer sa déclaration de soumission aux lois de la République. Ce qui lui permet de paraître au grand jour et, en principe, de reprendre l'exercice de son ministère. Mais où et comment ? Une Église constitutionnelle s'est mise en place, mais il ne saurait s'y rallier ; l'Église réfractaire, avec son évêque émigré au Portugal, sort prudemment de la clandestinité ; avant d'avoir le temps de se réorganiser, elle devra promptement y retourner pour une longue année, par suite d'un revirement législatif (25 octobre 1795) jusqu'à ce qu'un autre revirement, le 4 décembre 1796, abroge le premier.

III – La marche lente pour le retour à la normale

Commence alors pour Palanquet et pour son frère Joseph un long parcours pour revenir à une vie normale. Il résulte d'une délibération de l'administration du Tarn en date du 6 avril 1797 que Joseph Palanquet a été relevé de l'état de déportation par une décision du Comité de sûreté générale, dont la date n'est pas indiquée. Et il résulte de la même délibération que les biens de tous deux doivent, certes, leur être restitués en vertu de la loi mais que, étant civilement morts, ils avaient été dévolus à leur plus proche héritier, leur frère Gervais, à qui ils sont invités à les réclamer, ainsi qu'ils en ont le droit. Il semble que les choses se sont conclues fraternellement.

Il résulte des pièces relatives à la récupération ou à la gestion de son pauvre patrimoine que l'abbé Jean-Pierre Palanquet semble partager sa vie entre Saint Gervais-sur-Mare et surtout Castres. Le 9 décembre 1802, il obtient du ministère de la Justice un certificat d'amnistie pour fait d'émigration, non qu'il ait émigré mais parce qu'une loi avait assimilé les prêtres réfractaires aux émigrés et qu'ils avaient été inscrits sur la liste correspondante. Le 1^{er} mars 1803, il est réintégré par l'abbé Boyer d'Anti, vicaire général pour le Tarn de M^{gr} Rollet, évêque de Montpellier (qui a maintenu en place le vicaire général nommé par M^{gr} de Bernis, dernier évêque d'Albi), dont le diocèse couvre le Tarn et l'Hérault, en vertu des Articles organiques. Enfin le 5 mai 1804, âgé de 68 ans, il est inscrit sur le registre des pensions, en qualité d'ex-curé, pour un montant de 1 000 francs, soit en seconde classe. « Fin de manœuvre » a-t-on envie de dire au terme de ces démarches commencées fin 1796 pour un retour à la vie normale ; il est de ceux pour qui la Révolution aura duré longtemps, depuis 1791...

Épilogue

On n'a pas d'information particulière sur son activité éventuelle à Castres, où il semble désormais résider. Le plus jeune des trois frères, Gervais, décède le premier en 1807, après avoir perdu en 1804, une fille de 22 ans. En 1808, c'est un neveu de Jean-Pierre Palanquet, un fils de Gervais, qui décède également à 22 ans. Un autre neveu, Philémon, est maire de Saint-Gervais en 1809.

L'abbé Palanquet perçoit sa pension, payée par semestre, pour la dernière fois le 22 juin 1809, et il décède à Castres, où il logeait chez Madame de Lacger, le 26 octobre 1809. Il avait fait un testament, déposé le 21 octobre 1809 en l'étude de M^e Tailhade, notaire à Castres, instituant son frère Joseph pour légataire universel et faisant divers legs particuliers.

Joseph ne pourra pas réintégrer une chartreuse, les congrégations demeurant interdites, même après le Concordat ; on le retrouve desservant de Nières, dépendance de Saint-Gervais-sur-Mare, jusqu'au 30 septembre 1817, ce qui lui ouvrait droit à une pension de 500 francs. Il correspond alors avec M^e Hilaire pour le règlement de la succession de son frère Jean-Pierre. Puis il est desservant d'Oupia et Beaufort (moins de 500 habitants au recensement de 1821), dans le canton d'Olonzac dans l'Hérault, et enfin curé d'Oupia et Beaufort à partir du 25 mai 1818, ce qui lui a ouvert droit à une pension de mille francs.

Urbain Jalenques

CONCERT

présenté par Forum dans le cadre des Dimanches musicaux

Dimanche 8 janvier 2017 à 17h 30 – Théâtre municipal

TRIO LES ESPRITS

Mi-sa Yang, violon – Victor Julien-Laferrrière, violoncelle – Adam Laloum, piano
Schubert, Sonate en la mineur D821 pour violoncelle et piano / Debussy, Sonate pour violon et piano / Schuman, Trio pour piano et cordes n° 1

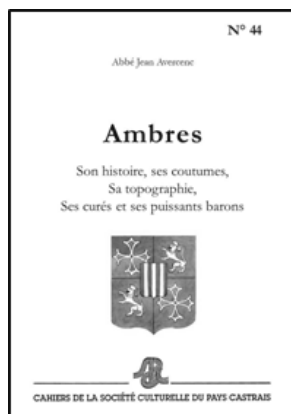
PARUTIONS

En cette fin d'année, la Société culturelle a le plaisir de vous présenter son 44^e cahier :

Ambres

Son histoire, ses coutumes
Sa topographie,
Ses curés et ses puissants barons

Un cahier de 60 pages – 12 €



Jean Avercenc (1839-1909) est resté curé d'Ambres de 1875 à 1906. Au cours de son ministère dans cette paroisse, il a écrit une monographie de la commune, qui a été primée en 1879 par la *Société archéologique du Midi de la France*. C'est ce document, resté inédit et récemment retrouvé, qui fait l'objet de la présente publication.

L'auteur y étudie particulièrement l'histoire de la paroisse, de l'église et de ses prêtres, celle de la baronnie du lieu et de ses puissants barons. Il se penche sur les événements intervenus au cours des années révolutionnaires, qui ont profondément bouleversé l'ordre établi, et tente de dresser une liste du patrimoine conservé dans le dernier quart du XIX^e siècle. Le texte annoté constitue un exemple des monographies communales si fréquentes à cette époque. Il fournira à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et au patrimoine du lieu une somme d'informations très utiles.

Par ailleurs, notre adhérente Anne-Marie Gouérou nous annonce la prochaine sortie d'un ouvrage issu de sa thèse de doctorat :

Une histoire rurale du Tarn

Notables et paysans au XIX^e siècle et dans le premier XX^e siècle



Consacré à la vie dans les campagnes tarnaises depuis les lendemains de la Révolution jusqu'à la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'ouvrage, centré sur la relation notables/paysans, concerne essentiellement les régions de grande propriété, qui s'étendent de la montagne au Gaillacois, englobant le Castrais, le Vaurais et le Lauragais.

L'ouvrage recense les plus importants propriétaires tarnais (dont plusieurs sont Castrais), étudie les modes de faire-valoir de leurs domaines (métayage, fermage, maître-valetage), le rôle qu'ils ont joué dans les progrès de l'agriculture par le biais des sociétés d'agriculture, des comices et des baux ...

Si vous êtes intéressé par cet ouvrage, merci de le faire savoir rapidement à la Société culturelle.